Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250701-DEL2025_089-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_089

Objet : Participation au financement des Missions Locales de Flandre Intérieure et de la Vallée de la Lys – Année 2025

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (46) :
Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (16) :
Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 62

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250701-DEL2025_089-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_089

Objet : Participation au financement des Missions Locales de Flandre Intérieure et de la Vallée de la Lys – Année 2025

Par délibération 2014/102 du 03 juin 2014, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'association AEFVLFI en charge du dispositif Mission Locale d'Armentières et Vallée de la Lys et du programme SESAME Emploi (aujourd'hui PLIE Flandre Lys).

Considérant la convention conclue entre la Mission Locale de Flandre Intérieure et la Mission Locale d'Armentières – Vallée de la Lys, en date du 21 octobre 2003, par laquelle la Mission Locale de Flandre Intérieure déléguait le service Mission Locale à la Mission Locale d'Armentières – Vallée de la Lys, chargée d'accueillir le public jeune de la commune de NIEPPE, et qui prévoyait que la Communauté de Communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys versait la participation, pour la part correspondant à la commune de NIEPPE, directement à la Mission Locale d'Armentières – Vallée de la Lys ;

Considérant que les 50 communes qui composent le territoire actuel de Cœur de Flandre agglo adhérent aux missions locales de Flandre Intérieure et Vallée de la Lys ;

Considérant la demande de participation de la Mission Locale de Flandre Intérieure pour l'année 2025 en date du 13 janvier 2025 ;

Considérant la demande de participation de la Mission Locale de la Vallée de la Lys pour l'année 2025 en date du 24 février 2025 ;

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250701-DEL2025_089-DE

Il vous est proposé :

- de participer au financement de l'Association Emploi Formation Flandre Intérieure (AEFFI), pour le service Mission Locale de Flandre Intérieure, à hauteur de 185 010,15 € pour l'année 2025 (population municipale : 94 877 habitants (INSEE 2022) * 1,95 € / habitant = 185 010,15 €) ;

- de participer au financement de l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys-Flandre Intérieure, pour le service Mission Locale de la Vallée de la Lys (commune de Nieppe), à hauteur de 14 985,75 € pour l'année 2025 (population municipale : 7 685 habitants (INSEE 2022) * 1,95 € / habitant = 14 985,75 €) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions définissant les conditions de versement.

Membres du conseil d'administration des associations, Samuel BEVER, Pascal CODRON, Serge OLIVIER et Bernard DENTENER ne prennent pas part au débat et au vote de la présente délibération. Les pouvoirs de Gaëlle LEFEVRE, Audrey SCHERRIER et Joël VERMEULEN, membres des associations, ne sont pas pris en compte.

Vote :

Pour : 62
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE